

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le neuf novembre à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de COURLAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. GUILLERMIC André, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 3 novembre 2015.

Présents :

Mr GUILLERMIC André, Mme DIGUET Francette, Mr GOBIN Gilles, Mme VERDON Claudine, Mrs GUILLOTEAU Guy, FUZEAU Pascal, Mmes CAILLAUD Louïsette, GONNORD Catherine, ROUSSELARD Marie-Christine, Mrs LANDRY Jean-Michel, MARILLEAUD Freddy, Mmes FUZEAU Martine, ROUGER Marie-Claude, Mr DOYEN Olivier, Mme DENIS Lucie, Mr TOURRAINE France, Mme ROUSSELOT Nathalie.

Absents excusés :

Mrs PUAUD Christian (procuration à FUZEAU Pascal le 06/11/2015), VERGER Jean-Yves.

Mme DIGUET Francette a été désignée secrétaire de séance.

N° 075-09/11/2015 : Relevé n° 2 des décisions prises par délégation du 15/02/2015 au 31/10/2015

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 14-28 du Conseil Municipal en date du 8 avril 2014

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation, il liste celles qui ont été prises entre le 15.02.2015 et le 31/10/2015 :

Décision n° 2015/010 du 18.02.2015 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AO n° 549 située 9 Rue des fleurs à Courlay – pas de préemption)

Décision n°2015/011 du 20.02.2015 : vitrification du parquet de la salle Robert Bobin pour un coût de 1 017,45 € H.T. soit 1 220,94 € T.T.C. (SAVIN COURLAY)

Décision n° 2015/012 du 20/02/2015 : remplacement d'une porte suite effraction local technique salle sports pour un coût de 273,08 € H.T. soit 327,70 € T.T.C. (SAVIN COURLAY)

Décision n° 2015/013 du 24.02.2015 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AE n° 381 située 14 ter route de Cirières à Courlay, – pas de préemption

Décision n° 2015/014 du 10.03.2015 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AY n° 393 située 15 rue de la Sablière à Courlay, – pas de préemption

Décision n° 2015/015 du 18.03.2015 : remplacement de luminaires dans le bourg pour un coût de 18 657,50 € H.T soit 22 389 € T.T.C. (BOUYGUES)

Décision n° 2015/016 du 19/03/2015 : Plus-value de 1 456 € H.T. soit 1 747,20 € T.T.C. en réseau technique lotissement Les Charmes 1 (BOUYGUES)

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015

Décision n° 2015/017 du 20/03/2015 : aménagement de la rue du moulin à l'huile pour un coût de 14 632,60 € H.T. soit 17 559,12 € T.T.C. (EUROVIA NIORT)

Décision n° 2015/018 du 20/03/2015 : réparation du tracteur pour un coût de 1 485,03 € H.T. soit 1 782,04 € T.T.C. (AGRI SERVICES CHANTELOUP)

Décision n° 2015/019 du 20/03/2015 : remplacement des coffrets électriques et gaz à la cantine et salle de judo pour un coût de 273,08 € H.T. soit 327,70 € T.T.C. (SAUNIER COURLAY)

Décision n° 2015/020 du 24/03/2015 : acquisition d'un podium pour un coût de 4 488 € H.T. soit 5 385,60 € T.T.C. (CGMAT VALENCE)

Décision n° 2015/021 du 26/03/2015 : installation appareil régulation chauffage stade pour un coût de 586,25 € H.T. soit 703,50 € T.T.C. (SAUNIER COURLAY)

Décision n° 2015/022 du 26/03/2015 : acquisition 21 nouveaux candélabres Rue du Bocage pour un coût de 40 685 € H.T. soit 48 822 € T.T.C. (BOUYGUES COURLAY)

Décision n° 2015/023 du 26/03/2015 : aménagement de 4 candélabres au carrefour de la Plainelière pour un coût de 6 690 € H.T. soit 8 028 € T.T.C. (BOUYGUES COURLAY)

Décision n° 2015/024 du 26/03/2015 : augmentation puissance ordinateurs mairie pour un coût de 688,83 € H.T. soit 826,60 € T.T.C. (CLICK DROIT INFORMATIQUE BRESSUIRE)

Décision n° 2015/025 du 08/04/2015 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AV n° 458 située 6 Rue du Bocage à Courlay, – pas de préemption

Décision n° 2015/026 du 14/04/2015 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AP n° 416 située 23 Rue du Bocage à Courlay, – pas de préemption

Décision n° 2015/027 du 14/04/2015 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AO n° 345 située 20 Rue de la Poste à Courlay, – pas de préemption

Décision n° 2015/028 du 16/04/2015 : produits pour traitement et nettoyage des trottoirs pour un coût de 944 € H.T. soit 1 132,80 € T.T.C. (PRIM'ECO NOIRTERRE)

Décision n° 2015/029 du 16/04/2015 : acquisition de matériels pour réfection ancien logement école pour un coût de 859,12 € H.T. soit 1 030,94 € T.T.C. (RULLIER BOIS BRESSUIRE)

Décision n° 2015/030 du 17/04/2015 : Emprunt auprès du crédit mutuel d'un montant de 350 000 € avec un taux fixe de 1,9% sur 15 ans avec échéances trimestrielles

Décision n° 2015/031 du 17/04/2015 : modification installation électrique ancien logement école pour un coût de 1 924,43 € H.T. soit 2 309,31 € T.T.C. (SAUNIER COURLAY)

Décision n° 2015/032 du 17/04/2015 : remplacement d'un luminaire Rue Moulin à l'huile pour un coût de 859,12 € H.T. soit 1 030,94 € T.T.C. (BOUYGUES BRESSUIRE)

Décision n° 2015/033 du 17/04/2015 : acquisition de bornes lumineuses lotissement Les Charmes 1 pour un coût de 1 509 € H.T. soit 1 810,80 € T.T.C. (BOUYGUES BRESSUIRE)

Décision n° 2015/034 du 21/04/2015 : Modification installation électrique école pour un coût de 2 400,71 € H.T. soit 2 880,85 € T.T.C. (SAUNIER COURLAY)

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015

Décision n° 2015/035 du 29/04/2015 : acquisition de mobilier pour l'école publique pour un coût de 2 906,02 € H.T. soit 3 487,23 € T.T.C. (WESCO CERIZAY)

Décision n° 2015/036 du 29/04/2015 : acquisition de plaques pour améliorer le son à salle fêtes pour un coût de 772,50 € H.T. soit 927 € T.T.C. (Centre Ouest Archery AYTRE)

Décision n° 2015/037 du 29/04/2015 : installation d'une rampe pour le son sur la scène de la salle des fêtes pour un coût de 8 021,57 € H.T. soit 9 625,88 € T.T.C. (ACTI SON LA ROCHE SUR YON)

Décision n° 2015/038 du 29/04/2015 : acquisition et installation d'un but de tir à la salle de sports pour le tir à l'arc pour un coût de 3 181,90 € H.T. soit 3 818,28 € T.T.C. (SAVIN COURLAY)

Décision n° 2015/039 du 12/05/2015 : projet d'aliénation concernant les parcelles cadastrées 103 AY n° 9, 24 et 25 situées 8 Rue de l'Epine à Courlay, – pas de préemption

Décision n° 2015/040 du 12/05/2015 : enfouissement de réseaux France télécom rue du Bocage pour un coût de 21 485,20 € H.T. soit 25 782,24 € T.T.C. (BOUYGUES COURLAY)

Décision n° 2015/041 du 13/05/2015 : projet d'aliénation concernant les parcelles cadastrées 103 AY n° 39, 569, 657, 658 situées 2 Rue de la Minée à Courlay, – pas de préemption

Décision n° 2015/042 du 13/05/2015 : acquisition et installation de matériel stop chute pour les installations de rampe d'éclairage à la salle des fêtes pour un coût de 642,48 € H.T. soit 770,98 € T.T.C. (ACTISON LA ROCHE SUR YON)

Décision n° 2015/043 du 13/05/2015 : remplacement de 4 extincteurs pour un coût de 317 € H.T. soit 380,40 € T.T.C. (SICLI)

Décision n° 2015/044 du 15/05/2015 : Modification parcellaire du lotissement Les Charmes 1 pour un coût de 1 000 € H.T. soit 1 200 € T.T.C. (ALPHA GEOMETRE BRESSUIRE)

Décision n° 2015/045 du 15/05/2015 : renouvellement de l'habillement pour les agents du service technique pour un coût de 2 310,33 € H.T. soit 2 772,39 € T.T.C. (VETY PROTECT COURLAY)

Décision n° 2015/046 du 03/06/2015 : projet d'aliénation concernant les parcelles cadastrées 103 AY n° 39, 569, 657, 658 situées 2 Rue de la Minée à Courlay, – pas de préemption

Décision n° 2015/047 du 03/06/2015 : moins-value lot 10 travaux garderie pour un coût de 3 650,32 € H.T. soit 4 380,38 € T.T.C. (DRILLEAU CHANTELOUP)

Décision n° 2015/048 du 03/06/2015 : moins-value lot 14 travaux garderie pour un coût de 4 752,95 € H.T. soit 5 703,54 € T.T.C. (AUGER BRESSUIRE)

Décision n° 2015/049 du 11/06/2015 : Acquisition de panneaux de signalisation pour un coût de 606,90 € H.T. soit 728,28 € T.T.C. (NADIA SIGNALISATION CHOLET)

Décision n° 2015/050 du 11/06/2015 : Acquisition de panneaux de signalisation pour un coût de 1 747,81 € H.T. soit 2 097,37 € T.T.C. (SIGNAUX GIROD LA CRECHE)

Décision n° 2015/051 du 15/06/2015 : projet d'aliénation concernant les parcelles cadastrées 103 AO n° 67, 687, 688, situées 19 Rue du Pied du Roy à Courlay, – pas de préemption

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015

Décision n° 2015/052 du 15/06/2015 : Acquisition de plans de fleurs pour espaces verts pour un coût de 454,95 € H.T. soit 500,45 € T.T.C (RIPAUD MONCOUTANT)

Décision n° 2015/053 du 16/06/2015 : Restauration d'un registre d'état-civil pour un coût de 557,80 € H.T. soit 669,36 € T.T.C (SEDI UZES)

Décision n° 2015/054 du 17/06/2015 : Acquisition de tatamis pour un coût de 2 600 € H.T. soit 3 120 € T.T.C (JUDOGEI BAGNEUX)

Décision n° 2015/055 du 17/06/2015 : Nettoyage des vitres des bâtiments communaux pour un coût de 1 040 € H.T. soit 1 248 € T.T.C (BGB propreté BRESSUIRE)

Décision n° 2015/056 du 17/06/2015 : Bornage rue du Bocage pour un coût de 620 € H.T. soit 744 € T.T.C (ALPHA GEOMETRE BRESSUIRE)

Décision n° 2015/057 du 18/06/2015 : Renouvellement des luminaires du centre bourg pour un coût de 19 278 € H.T. soit 23 133,60 € T.T.C (BOUYGUES COURLAY)

Décision n° 2015/058 du 18/06/2015 : Acquisition d'une table extérieure en sapin pour un coût de 404,42 € H.T. soit 485,30 € T.T.C (SAVIN COURLAY)

Décision n° 2015/059 du 23/06/2015 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AN n° 325 située 10 Rue des champs de la Grange à Courlay, – pas de préemption

Décision n° 2015/060 du 25/06/2015 : remplacement d'une pompe pour un coût de 747,36 € H.T. soit 896,83 € T.T.C (MEUNIER BRESSUIRE)

Décision n° 2015/061 du 01/07/2015 : projet d'aliénation concernant les parcelles cadastrées 103 AO n°735, 737, 741,743, situées Rue du St Eloi à Courlay, – pas de préemption

Décision n° 2015/062 du 01/07/2015 : Acquisition de peinture pour un coût de 1 076,61 € H.T. soit 1 291,93 € T.T.C (BOURGEOIS CHOLET)

Décision n° 2015/063 du 02/07/2015 : Acquisition de casiers pour l'école maternelle pour un coût de 113,90 € H.T. soit 136,68 € T.T.C (DPC BRESSUIRE)

Décision n° 2015/064 du 09/07/2015 : projet d'aliénation concernant les parcelles cadastrées 103 AP n° 229,420 situées Rue des Tisserands à Courlay, – pas de préemption

Décision n° 2015/065 du 10/07/2015 : Acquisition de guirlandes led pour un coût de 855 € H.T. soit 1 026 € T.T.C (DECOLUM TRONVILLE EN BARROIS)

Décision n° 2015/066 du 10/07/2015 : Acquisition de stores pour la salle des commissions pour un coût de 769,94 € H.T. soit 923,93 € T.T.C (FONTENEAU DECORATION BRESSUIRE)

Décision n° 2015/067 du 10/07/2015 : Réalisation d'un monocouche Route de l'Audouinière à Bois Basset pour un coût de 697,60 € H.T. soit 837,12 € T.T.C (CHARRIER TP COMBRAND)

Décision n° 2015/068 du 15/07/2015 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AP n° 504 située 4 Rue des Tisserands à Courlay, – pas de préemption

Décision n° 2015/069 du 17/07/2015 : projet d'aliénation concernant les parcelles cadastrées 103 AO n° 205p, 206, 208p, 365, 368 situées Rue St Eloi et Rue Salliard du Rivault, – pas de préemption

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015

Décision n° 2015/070 du 03/08/2015 : projet d'aliénation concernant les parcelles cadastrées 103 AZ n° 108, 129, 137, 218 et 220 situées Rue de l'Ebaupin à Courlay, – pas de préemption

Décision n° 2015/071 du 03/08/2015 : projet d'aliénation concernant les parcelles cadastrées 103 AO n° 111, 492 situées Rue du Pied du Roy à Courlay, – pas de préemption

Décision n° 2015/072 du 03/08/2015 : projet d'aliénation concernant la parcelle cadastrée 103 AW n° 220 située à Monpinson à Courlay, – pas de préemption

Décision n° 2015/073 du 10/08/2015 : Acquisition d'un tracteur et d'une remorque pour un coût de 42 900 € H.T. soit 51 480 € T.T.C (SEMAT THOUARS)

Décision n° 2015/074 du 10/08/2015 : Acquisition de cartouches d'encre pour la machine à affranchir pour un coût de 173 € H.T. soit 207,60 € T.T.C (PITNEY BOWES ST DENIS LA PLAINE)

Décision n° 2015/075 du 10/08/2015 : Réalisation de travaux d'élagage pour un coût de 1 400 € H.T. soit 1 680 € T.T.C (LOIRE COMPOST ENVIRONNEMENT CIZAY LA MADELEINE)

Décision n° 2015/076 du 21/08/2015 : Réparation du lave-vaisselle du restaurant scolaire pour un coût de 288,65€ H.T. soit 346,38 € T.T.C (SDJ FROID THOUARS)

Décision n° 2015/077 du 21/08/2015 : Réparation du tracteur pour un coût de 2 371,65 € H.T. soit 2 845,98 € T.T.C (AGRI SERVICES CHANTELOUP)

Décision n° 2015/078 du 09/09/2015 : projet d'aliénation concernant les parcelles cadastrées 103 AO n° 59, 60, 68 situées Rue du Pied du Roy à Courlay, – pas de préemption

Décision n° 2015/079 du 21/09/2015 : Réparation de l'embrayage d'un véhicule pour un coût de 3 021,57 € H.T. soit 3 625,89 € T.T.C (GARAGE ROCHES NEUVES COURLAY)

Décision n° 2015/080 du 08/10/2015 : projet d'aliénation concernant les parcelles cadastrées 103 AP n° 306, 307p situées Rue de la Gâtine à Courlay, – pas de préemption

Décision n° 2015/081 du 23/10/2015 : projet d'aliénation concernant les parcelles cadastrées 103 AO n° 43, 488 situées Rue du Pied du Roy à Courlay, – pas de préemption

Décision n° 2015/082 du 26/10/2015 : Réparation d'une armoire frigorifique pour le restaurant scolaire pour un coût de 693,20 € H.T. soit 831,84 € T.T.C (OUEST OCCASION PARTHENAY)

Décision n° 2015/083 du 26/10/2015 : Raccordement éclairage public lotissement Les Charmes 1 pour un coût de 273,60 € H.T. soit 328,32 € T.T.C (GEREDIS NIORT)

Décision n° 2015/084 du 26/10/2015 : serveur de stockage pour les archives numériques de la mairie pour un coût de 312,73 € H.T. soit 375,28 € T.T.C (CLICK DROIT INFORMATIQUE BRESSUIRE).

N° 076–09/11/2015 : Rapport d'activités 2014 de l'agglomération 2B

Monsieur le Maire donne présentation au Conseil Municipal du rapport d'activités 2014 de l'agglomération du Bocage Bressuirais.

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- prend acte du contenu de cet exposé.
-

N° 077–09/11/2015 : Autorisation de signer un avenant n°3 à la convention de mutualisation et de solidarité territoriale passée entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Commune

Vu les articles L5211-56, L5215-27 et L5216-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux prestations de services des EPCI ;

Vu l'article 28-III du Code des Marchés Publics relatif au marché adapté sans publicité et mise en concurrence ;

Vu la délibération n°11 du 25 février 2014 du Conseil Communautaire autorisant la signature d'une convention de mutualisation et de solidarité territoriale avec les communes membres ;

Vu la délibération n° 2014-18 du Conseil Municipal en date du 13/03/2014 autorisant la signature d'une convention de mutualisation et de solidarité territoriale avec les communes membres ;

Vu la délibération n°264 du Conseil Communautaire autorisant la signature d'un avenant n°3 aux conventions de mutualisation et de solidarité territoriale avec les communes membres ;

Vu les conventions et avenants correspondants ;

Monsieur le Maire signale au conseil municipal qu'il s'agit d'adopter un avenant n°3 à la convention de mutualisation et de solidarité territoriale afin de modifier le tarif du bureau d'études voirie et bâtiment.

Considérant la nécessité de modifier le coût unitaire de fonctionnement (CUF) des prestations du bureau d'étude (voirie et bâtiment) de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

Il s'agit de modifier le CUF à hauteur de 41 €/heure, au lieu de 25 €/heure, ce qui correspond au coût réel du service.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'adopter la modification du coût unitaire de fonctionnement des interventions « Bureau d'Etude » de 25 €/heure à 41 €/heure, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;**
 - **de donner délégation à Monsieur Le Maire afin de signer les avenants à intervenir.**
-

N° 078–09/11/2015 : Avenants à divers lots pour des travaux d'extension et de réhabilitation des locaux destinés à la garderie et au service péri-éducatif

Monsieur le Maire signale au conseil municipal que dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation des locaux destinés à la garderie et au service péri-éducatif, 2 lots doivent faire l'objet d'un avenant. Il s'agit des lots 2 « démolition et gros œuvre » et 13 « plomberie sanitaire ».

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,
VU le code des marchés publics,

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015

VU les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n° 2014-056 du 10/06/2014 relatives à l'approbation du projet détaillé des travaux d'extension et de réhabilitation des locaux destinés à la garderie et au service péri-éducatif

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de conclure les avenants suivants :

. Lot n°2 démolition gros œuvre : avenant n° 2 : plus-value d'un montant de 1 599,38 € H.T. qui a pour objet la découpe et le burinage des seuils existants et le coffrage et le coulage d'un nouveau seuil

Attributaire : entreprise TALON-GUILLOTEAU SARL

adresse : 56 Ter Avenue de Paris 79320 MONCOUTANT

Marché initial du 01.09.2014 - montant : 155 661,65 € HT

Avenant n° 1 du 05.01.2015 : moins-value d'un montant de montant : 96,74 € HT

Avenant n° 2 objet de la présente délibération : plus-value de 1 599,38 € H.T.

Nouveau montant du marché : 157 164,29 € HT

Lot n°13 plomberie-sanitaire : avenant n° 1 : moins-value d'un montant de 187,80 € H.T. qui a pour objet la récupération de 5 urinoirs existants et le remplacement de robinetterie usagée

Attributaire : entreprise AUGER JP SARL

adresse : Z.A. La Trancherie, Rue du Parc, Boisme 79300 BRESSUIRE

Marché initial du 01.09.2014 - montant : 16 979,29 € HT

Avenant n° 1 objet de la présente délibération : moins-value d'un montant de montant : 187,80 € HT

Nouveau montant du marché : 16 791,49 € HT

- d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer les avenants considérés ainsi que tous documents nécessaires.

N° 079-09/11/2015 : Vote du C.U.F. (coût unitaire de fonctionnement) concernant le remboursement du salaire des agents de la commune intervenant pour le compte de l'agglô2B dans le domaine de la garderie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la garderie périscolaire est une compétence prise par l'agglô2B. Les agents intervenant pour ce service sont en partie des agents de la collectivité mis à disposition de l'agglô pendant le temps de l'accueil périscolaire.

Vu la convention de mutualisation et de solidarité territoriale signée par la commune avec la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (référence 2014-68 en date du 02/07/2014)

Vu l'avenant n° 1 à ladite convention numéroté 2015-52 qui :

- complète l'article 2.3 concernant les mises à disposition de service permanentes
- précise dans son article 2.3.4 les modalités de remboursement de la mise à disposition de service

Il appartient donc à la commune de fixer un coût unitaire de fonctionnement (C.U.F.) pour le remboursement de la mise à disposition permanente des agents municipaux assurant le service de l'accueil périscolaire.

COMMUNE DE COURLAY

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015

Après calcul du coût de revient moyen de la prestation de ces agents, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de fixer le C.U.F. pour l'année 2015 de l'accueil périscolaire à 19,40 € de l'heure.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

La séance du conseil municipal du 9 novembre 2015 comporte 5 délibérations numérotées 075-09/11/2015 à 079 -09/11/2015.